

Championnats de France de Scrabble 2023

Règles de qualification des joueurs du Comité Sud-Est-Francilien

Principes :

Les joueurs peuvent se qualifier :

- Par les phases de qualification de la fédération :
 - **Qualif_S123** (ancienne Phase 3)
 - **Qualif_S4** (ancienne Phase2)
 - **Qualif_S567** (ancienne Phase 1)
 - **Qualif_Vermeils**
- Par certaines compétitions fédérales :
 - Simultané **VerDiamRub**
- Par les championnats départementaux du comité
 - **CD77**
 - **CD91**
 - **CD93**
 - **CD94**
- Par le championnat régional du comité :
 - **CR**

L'ordre de priorité est le suivant :

- Qualification par les phases de la fédération
- Qualification par certaines compétitions fédérales
- Qualification par les championnats départementaux
- Qualification par le championnat régional

Toutes ces compétitions ont des dates non synchronisées : exemple : un championnat départemental se jouera en général avant la dernière phase qualificative.

Ainsi, un **joueur qualifié par un championnat départemental** et qui se qualifie par une **phase de qualification fédération** ou une **compétition fédérale** permettra au **joueur suivant** de son département (dans la même série ou la même catégorie) de se **qualifier**.

Une fois toutes les phases fédération passées et les championnats départementaux effectués, le championnat régional permet de qualifier les joueurs selon leur série ou catégorie et complète les qualifiés pour atteindre le quota fixé pour le comité par la fédération (il ne faut pas perdre des places).

Pour le Championnat de France S123 :

- Qualifiés par la Fédération (pour la saison 2022/2023, modifications après) :
 - Les joueurs licenciés en **S1**
 - **Qualif_S4** :
 - Les 5 premiers S3
 - Les 5 premiers S4
 - **Qualif_S123** :
 - Les 300 premiers (quelle que soit leur série)
- Qualifiés par le comité (actuellement **7** places) :
 - Championnats départementaux (**CDnn**) (4 au maximum) :
 - Le premier S2/S3
 - Championnat régional (**CR**) (3 au minimum) :
 - Le premier S2
 - Les 2 premiers S3
 - Complément opéré dans les S3 pour atteindre les **7** qualifiés s'il manque des qualifiés par les championnats départementaux

Pour le Championnat de France S4 :

- Qualifiés par la Fédération :
 - **Qualif_S4** :
 - Les 160 premiers S4A
 - Les 160 premiers S4B
 - Les 160 premiers S4C
 - Les 120 premiers S4D
 - **Repêchage Qualif_S4** :
 - Les 16 suivants S4A
 - Les 16 suivants S4B
 - Les 16 suivants S4C
 - Les 12 suivants S4D
- Qualifiés par le comité (actuellement **11** places) :
 - Championnats départementaux (**CDnn**) (8 au maximum) :
 - Les deux premiers S4
 - Championnat régional (**CR**) (3 au minimum) :
 - Les 3 premiers S4
 - Complément opéré dans les S4 pour atteindre les **11** qualifiés s'il manque des qualifiés par les championnats départementaux

Pour le Championnat de France S567 :

- Qualifiés par la Fédération :
 - Les joueurs licenciés en **S7**
 - **Qualif_S567** :
 - Les 200 premiers S5AB
 - Les 200 premiers S5CD
 - Les 100 premiers S6AB
 - Les 100 premiers S6CD
- Qualifiés par le comité (actuellement **13** places) :
 - Championnats départementaux (**CDnn**) (8 au maximum) :
 - Le premier S5
 - Le premier S6
 - Championnat régional (**CR**) (5 au minimum) :
 - Les 3 premiers S5
 - Les 2 premiers S6
 - Complément opéré dans les S6 pour atteindre les **13** qualifiés s'il manque des qualifiés par les championnats départementaux

Pour le Championnat de France Vermeils/diamants/rubis :

- Qualifiés par la Fédération :
 - Les joueurs licenciés en **S1**
 - **Qualif_Vermeils** :
 - Les S2, S3 et S4 dans les 900 premiers,
 - Les 50 premiers S5AB
 - Les 50 premiers S5CD
 - Les S5AB restants dans les 900 premiers
 - Les 50 premiers S6AB
 - Les 50 premiers S6CD
 - Les 50 premiers S7
- Qualifiés par le comité (actuellement **18** places) :
 - Simultané **VerDiamRub** (10) :
 - Les 6 premiers S4
 - Les deux premiers S5
 - Le premier S6
 - Le premier S7
 - Championnats départementaux (**CDnn**) (4 au maximum) :
 - Le premier VDR
 - Championnat régional (**CR**) (4 au minimum) :
 - Les 4 premiers VDR
 - Complément opéré dans les S4 pour atteindre les **18** qualifiés s'il manque des qualifiés par les championnats départementaux